

LE MAG' DU SICOVAD

SUIVEZ-NOUS !



N°43 | JUIN 2024

ÉPINAL-RAZIMONT
SE TRANSFORME,
POUR MIEUX
VOUS SERVIR !



sico-
vad

DANS CE NUMÉRO

COMPOSTAGE
Tout le monde
composte,
c'est évident !

TRI ET OMR
Évolution
des services
à venir

RÉEMPLOI
La filière et ses
associations
actives

L'ÉDITO DU **MAG'**

Au menu
de ce
mag' :



LE SICOVAD, TOUJOURS PRÊT À ALLER DE L'AVANT !

Loin de se contenter de son quotidien, le SICOVAD a, dans son ADN, une envie forte d'aller de l'avant portée par une volonté affirmée de parfaire toujours plus ses services, d'étendre ses liens avec les différents acteurs du territoire, de développer ses équipements, avec

l'impératif toujours présent de garder la maîtrise de ses coûts de fonctionnement.

Une dynamique portée sans relâche par ses agents, qui ne cessent d'écouter, observer, analyser, réfléchir, pour proposer et mettre en œuvre avec toute l'expertise et le savoir-faire dont ils sont riches.

Cette force et ce réel engagement pour le service public ont notamment séduit la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers (2C2R) qui fait désormais partie intégrante de notre territoire. Ils ont également permis d'envisager et concrétiser le plus grand chantier mené par le SICOVAD qui verra la transformation totale du site d'Epinal-Razimont dans les 4 prochaines années, ou encore de proposer et développer le compostage collectif et partagé en faveur du tri des biodéchets avant même que des obligations légales n'interviennent. Le SICOVAD n'hésite pas non plus à adapter le fonctionnement de ses services quand cela est nécessaire.

Autant de projets d'ampleur souhaités, validés et soutenus par le Comité Syndical et moi-même, qui participent à poursuivre la sensibilisation du plus grand nombre aux bonnes pratiques et aux enjeux environnementaux et à améliorer continuellement la gestion des déchets collectés.

Couplées à votre engagement du respect des bonnes pratiques simples, les actions engagées et à venir sauront sans aucun doute porter leur fruit pour préserver notre beau territoire !

On compte donc sur vous !

Philippe CLAUDON
Président du SICOVAD

P.3
BIENVENUE
À LA 2C2R !

P.4-5
TOUT LE MONDE
COMPOSTE,
C'EST ÉVIDENT

P.6-7
ÉPINAL-
RAZIMONT SE
TRANSFORME

P.8-9
SACS JAUNES
ET OMR : LES
SERVICES
ÉVOLUENT

P.10-11
LE RÉEMPLOI,
QUE DU POSITIF



DÉCHETS COLLECTÉS ... ET APRÈS ?

Visitez un des centres de valorisation
présents sur notre territoire !



Visites proposées par EVODIA, acteur départemental
en charge du traitement des déchets vosgiens.

Toutes les dates et inscriptions : www.evodia.org

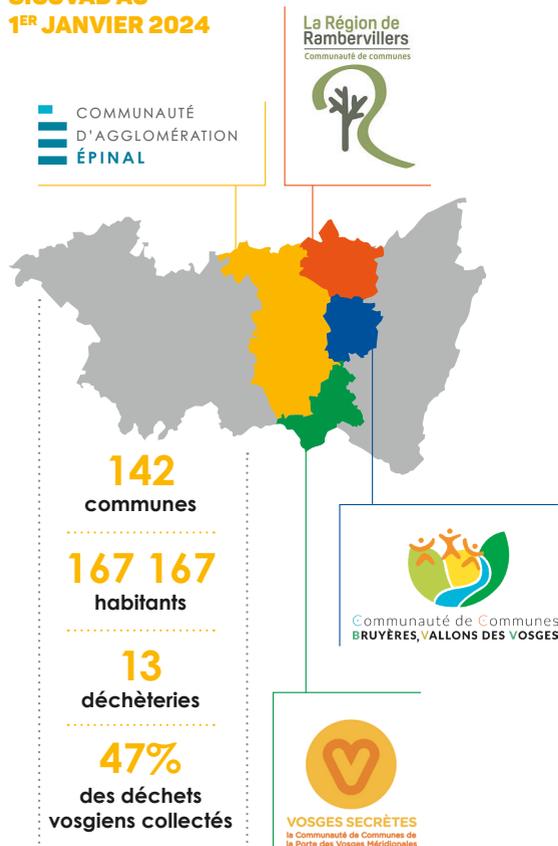
PROCHAINES VISITES

- **Centre de Recyclage de la Maix (Chavelot)** : vendredis, 7 juin, 12 juillet et 30 août
- **Centre de tri des textiles - Vosges TLC (Girmont)** : vendredis 14 juin, 19 juillet et 9 août
- **Unité de Valorisation Énergétique Feniix (Rambervillers)** : vendredis 28 juin, 26 juillet et 23 août

RÉGION DE RAMBERVILLERS BIENVENUE !

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE RAMBERVILLERS (2C2R) EST OFFICIELLEMENT ADHÉRENTE DU SICOVAD, DONT LE TERRITOIRE S'ÉLARGIT AINSI DE 30 COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES, SOIT UN PEU PLUS DE 13 000 HABITANTS. BIENVENUE À TOUS !

LE TERRITOIRE SICOVAD AU 1^{ER} JANVIER 2024



À CHAQUE TERRITOIRE SA TARIFICATION

L'adhésion de la 2C2R au SICOVAD a reçu l'entière approbation des 3 autres collectivités membres et a fait l'objet d'échanges entre le Syndicat et la 2C2R, essentiellement au niveau du montage budgétaire spécifique à ce secteur ayant développé la tarification incitative (facturation au poids des déchets collectés), différent du système pratiqué sur le territoire historique du SICOVAD.

Dans un souci de simplicité pour la population et afin d'appréhender correctement les spécificités de ce nouveau territoire, le SICOVAD a conservé le planning des tournées de collecte et du système de facturation en place.

TEOM et RI se côtoient donc sur le territoire désormais agrandi du SICOVAD. Chose rare au niveau national ... mais au SICOVAD, rien d'impossible !

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

LES EMBALLAGES EN VERRE

- Bouteilles, pots et et flacons en verre, sans leur couvercle
- À déposer dans les conteneurs à verre

LES EMBALLAGES MÉNAGERS

- Papiers, magazines et les emballages ménagers (en carton, alu, plastique, petit polystyrène) !
- Cf consignes spécifiques p.8

LES BIODÉCHETS

- Epluchures de fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, marc de café, feuilles de thé, ...
- À déposer dans votre composteur particulier, ou dans l'un des sites de compostage partagé du territoire.

LES AUTRES DÉCHETS VALORISABLES

- **Repair Café ou prime de réparabilité** : ne jetez plus vos objets en panne, réparez-les !
- **Filière réemploi** : don à des associations, dépôt dans les espaces dédiés en déchèterie ou revente entre particuliers, les pistes ne manquent pas pour donner une seconde vie aux objets que vous ne voulez plus !
- **Déchèterie** : ameublement, huisseries, gravats, pneus, déchets verts, ... À chaque type de déchets la bonne benne !

LES ORDURES MÉNAGÈRES

- **C'est la solution ultime d'évacuation.** Elle concerne uniquement les déchets non recyclables/valorisables qui doivent être bien enfermés dans des sacs.
- Sortir le bac poignée côté route !



NOS AGENTS SURVEILLENT !

Des erreurs de dépôt détectées par nos agents ? Votre sac/bac ne sera pas collecté ! Vous serez alors invités à retirer les erreurs de votre sac/bac et à le représenter à la collecte suivante.

Un doute sur un déchet ?

N°vert : 0 800 109 701 - www.sicovad.fr

TRI DES BIODÉCHETS TOUT LE MONDE COMPOSTE, C'EST ÉVIDENT !

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2024, LA LOI AGECE A MIS PLUS FORTEMENT SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE L'IMPORTANCE DU TRI DES BIODÉCHETS. UNE PRISE DE CONSCIENCE GÉNÉRALISÉE QUI PERMET AUX HABITANTS, DÉSORMAIS FORTEMENT INCITÉS À INTÉGRER LE TRI DES BIODÉCHETS DANS LEURS HABITUDES, DE SE TOURNER VERS LES SOLUTIONS DÉVELOPPÉES PAR LE SICOVAD.

LA LOI AGECE, KESAKO ?

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée en 2020 se décline en 5 grands objectifs (sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire) et fixe différents objectifs à atteindre au fil du temps. Le 1^{er} janvier 2024 marque l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets aux habitants, et l'incitation forte qui en découle d'impliquer ces mêmes habitants à les utiliser.

UNE VALORISATION NATURELLE ET DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

Bien avant l'arrivée de la loi AGECE, le SICOVAD a choisi de développer, en toute conscience, le traitement des biodéchets par le compostage de proximité. Plus écologique et économique que la collecte/incinération/méthanisation, traiter les déchets organiques sur place avec leur retour direct au sol est la solution la plus naturelle et vertueuse, qui permet de refertiliser les sols en reparsamant le compost produit. Le SICOVAD poursuit plus que jamais le développement du compostage de proximité et sensibilise collectivités, entreprises et habitants à l'intérêt du compostage tout en les accompagnant à intégrer cette pratique dans leurs gestes quotidiens. Et l'engagement de chacun est au rendez-vous !



UN ENGOUEMENT DE TOUTE PART

SALON GREEN EXPO 2024 : VENTE RECORD DE COMPOSTEURS

125 composteurs bois et plastique ont été vendus sur les 3 jours dédiés au Salon. Une excellente édition qui a accueillie plus de 11 000 visiteurs !



LE COMPOSTAGE S'INSCRIT FORTEMENT AU TRAVAIL

155 établissements ont d'ores et déjà été accompagnés pour permettre aux employés de trier les biodéchets produits sur leur lieu de travail (épluchures et restes alimentaires, marc de café, feuilles de thé, ...)

BOUZEY : PREMIER SITE DE COMPOSTAGE À DESTINATION DE PUBLIC MIXTE

Résidents, campeurs, touristes, promeneurs, restaurateurs peuvent désormais trier leurs biodéchets au même endroit sur le site de compostage partagé de Bouzey inauguré en mai dernier, en lien avec la commune de Sanchev et le Domaine Les Nids du Lac.



LES COMMUNES AGISSENT POUR LEURS ADMINISTRÉS

De plus en plus de communes sollicitent spontanément le SICOVAD pour développer des sites de compostage ouverts à tous et sensibiliser les habitants aux bons gestes du compostage.

DES SITES PARTAGÉS, ACCESSIBLES À TOUS

95 sites partagés installés sur le territoire permettent aux habitants ne disposant pas de jardin de pouvoir aussi trier leurs biodéchets. D'autres sites verront bientôt le jour !



DES SITES PARTAGÉS ADAPTÉS AUX ZONES LES PLUS URBAINES

Des cellules grande capacité, une grille anti-rongeur et un accès sur inscription ... Un dispositif particulier mis en place sur Épinal (Maison Romaine, Cours, Carrière Collot) qui fonctionne parfaitement !

ÉPINAL- RAZIMONT : 2024-2027 DES TRAVAUX D'ENVERGURE

DEPUIS DÉCEMBRE DERNIER, LES ENTREPRISES S'AFFAIRENT À ÉPINAL-RAZIMONT, PREMIER SITE TECHNIQUE DU SICOVAD. LE CHANTIER EN COURS, QUI ABOUTIRA À UNE TOTALE TRANSFORMATION DU SITE, S'ÉTALERA SUR 4 ANS ET A ÉTÉ CONÇU EN 4 PHASES AFIN DE PERMETTRE L'ENTIÈRE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DU SITE. UN CHANTIER D'AMPLEUR, CONÇU EN RESPONSABILITÉ ET SELON LES CONTRAINTES DU SITE.



LE PROJET

La pose de la première pierre du bâtiment drive s'est déroulée le 17 mai dernier, en présence de Philippe Claudon, Président du SICOVAD, de Franck Leroy, Président de la Région Grand Est, de représentants des entreprises, financeurs, collectivités, acteurs déchets, partenaires du territoire et des agents du SICOVAD.

Toutes les photos sur nos réseaux :



PLUS D'INFOS ET VIDÉO 3D SUR WWW.SICOVAD.FR

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- **Améliorer** la sécurité et l'accueil des usagers et du personnel,
- **Parfaire** plus encore la qualité de service,
- **Augmenter** les performances de tri,
- **Maîtriser** les flux circulatoires.

L'ESSENTIEL

- **Des travaux en site occupé**, structurés pour conserver l'activité du site, avec notamment la création d'une déchèterie provisoire,
- **Un chantier exemplaire** en termes de réemploi, intégrant des clauses d'insertion, maîtrisant l'impact environnemental et respectant la nature environnante,
- **Un projet conçu en accord** avec les contraintes du site.

Illustrations : Atelier Rivière



PHASE 1

2024

Construction du bâtiment administratif et du drive

PHASE 2

2025

Mise en place de la déchèterie provisoire et construction de la station de transit

PHASE 3

2026

Construction de la nouvelle déchèterie

PHASE 4

2027

Réhabilitation de la plateforme de compostage



ZOOM SUR LE DRIVE

NOUVEAU

Le SICOVAD rapproche, un peu plus encore, ses services auprès des usagers !



Bâtiment installé à l'entrée du site, dans lequel les usagers pourront entrer avec leur véhicule après être passés ou non en déchèterie, le DRIVE est voué à devenir la porte d'entrée des services et équipements proposés par le SICOVAD.

Besoin d'un nouveau BOM, de sacs jaunes, de récupérer des gobelets réutilisables ou des kits déchets ? Envie d'acheter un composteur ou du compost 100% déchets verts ? C'est par ici que ça se passera : **vous entrez, chargez, paierez ce qui doit l'être et repartirez ...** tout en bénéficiant de conseils si vous le souhaitez !

EN CHIFFRES

- **4 ans** de travaux,
- **5,5 hectares** de travaux,
- Montant total des travaux : **12 M €** (autofinancement + emprunt),
- **Des soutiens financiers** à hauteur de 2 M €, dont le FEDER/Région Grand Est, Climaxion et Agence de l'Eau Rhin Meuse (en cours).

NOUVEAUTÉS

- **Un bâtiment drive** qui sera la porte d'entrée des services et équipements proposés par le SICOVAD : récupération de bacs et sacs jaunes, vente de matériels de compostage et de compost, prêt de gobelets réutilisables, prêt de kits déchets, ...
- **Une déchèterie nouvelle génération** dotée de 18 quais,
- **Un sentier d'animation pédagogique** in situ pour visiter le site en toute sécurité et prendre conscience de l'importance du tri et de la réduction des déchets, ...
- **Un espace parking** agents/usagers à l'entrée du site



VALORISATION DE LA NATURE

Les travaux sur le site actuel historique sont réalisés sans nouvelle emprise significative sur zone naturelle. Des pentes douces vont être reconstituées sur les talus avec les terres de déblais (terres saines), et des zones humides et des mares vont être créées. Un hectare supplémentaire a été acquis pour renaturer correctement le site et le reconnecter à la forêt environnante.

ÉVOLUTION DES SERVICES

LES SACS JAUNES BIENTÔT DISPONIBLES EN DÉCHÈTERIES

DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES RÉCUPÉRABLES DANS LES MAIRIES OU AU SIÈGE DU SICOVAD, LES SACS JAUNES SERONT AUSSI DISPONIBLES EN DÉCHÈTERIES À PARTIR DE SEPTEMBRE PROCHAIN !

DES HORAIRES FACILITANT

Soucieux de parfaire toujours plus son service à l'habitant, le SICOVAD s'organise pour proposer le retrait des sacs jaunes dans ses 13 déchèteries à partir du mois de septembre.

Ces nouveaux lieux de distribution viendront en complément des lieux déjà existants que sont les mairies et le siège du SICOVAD et permettront aux usagers, parfois trop contraints par les créneaux horaires de leur mairie ou l'éloignement du siège du SICOVAD de pouvoir plus facilement se réapprovisionner en sacs et ainsi poursuivre le tri de leurs emballages dans de bonnes conditions.

QUID DE LA DISTRIBUTION EN BOÎTES AUX LETTRES ?

La distribution des rouleaux en déchèteries viendra en remplacement de leur distribution en boîte aux lettres qui a montré ses limites en termes d'efficacité, au regard notamment de l'étendue du territoire et de la complexité de certaines de ses zones.

De plus, alors qu'une distribution annuelle systématique aux habitants avait pour objectif initial d'inciter le plus grand nombre au tri des emballages, il n'est pas rare que les sacs jaunes reçus "gratuitement" soient utilisés à d'autres fins par des usagers peu précautionneux, entraînant ainsi des surcoûts pour la collectivité et pénalisant les usagers respectueux des usages par l'appauvrissement prématuré des stocks.

La mise à disposition des sacs selon les seuls besoins des habitants permettra également de participer à enrayer leur utilisation abusive.

EN PRATIQUE

OÙ RETIRER LES SACS JAUNES ?

Pour tous les habitants du territoire SICOVAD

- Dans les mairies
- Au siège du SICOVAD (4 allée Slant-Arnould - Epinal)
- En déchèterie (à partir de septembre 2024)

Et également, pour les habitants de la 2C2R

- Au siège de la 2C2R
- À la Maison des Services de Rambervillers

LES SACS JAUNES, POUR QUEL USAGE ?

Les sacs jaunes sont fournis gratuitement par le SICOVAD dans le cadre du tri des emballages ménagers et de leur recyclage.

Chacun doit donc y déposer **pa-piers, magazines, emballages ménagers** (plastique, carton, aluminium, petit polystyrène), **plus grand que la paume de la main** et **non imbriqués** les uns dans les autres.



Les textiles, équipements médicaux, papiers d'hygiène jetables (mouchoirs, essuie-tout), couches bébés et autres paires de chaussures n'ont pas leur place dans les sacs jaunes !

Posons-nous les bonnes questions !



ÉVOLUTION DES SERVICES VERS UNE FRÉQUENCE DE COLLECTE DES OMR ADAPTÉE

FACE À LA BAISSÉ RÉGULIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) COLLECTÉES SUR LE TERRITOIRE, LA FORTE PROGRESSION DES COÛTS DE COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET LA NÉCESSITÉ DE S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE BAISSÉ DES ÉMISSIONS DE CO₂, LES ÉLUS DU SICOVAD ONT SOUHAITÉ QUE SOIT ENGAGÉE UNE RÉFLEXION POUR ADAPTER LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES OMR À LA RÉALITÉ DES BESOINS CONSTATÉS.

BAISSÉ DES OMR : UNE RÉALITÉ OBSERVABLE

Alors que de nombreux déchets recyclables de toutes sortes sont encore déposés dans les BOM (bacs à ordures ménagères), tels du textile, des emballages, du verre, des biodéchets,...), la quantité d'OMR collectée à l'année a baissé de 25 000 tonnes entre 1996 et 2023.

UNE ÉVOLUTION DES HABITUDES ET DES ÉQUIPEMENTS

Une offre d'équipements de collecte étoffée et largement déployée au plus près des habitants, des habitudes de tri de plus en plus ancrées dans les foyers, des modes de consommation changeants,... aboutissent logiquement à ce que les BOM se remplissent de moins en moins vite.

UNE ADAPTATION DE LA FRÉQUENCE DES COLLECTE EN RÉFLEXION

Forts de leur expertise et de leur savoir-faire, les agents du service technique du SICOVAD s'attèlent à proposer, sans altérer la qualité du service, un nouveau schéma de collecte porte-à-porte des OMR qui devrait pouvoir être effectif à partir d'octobre 2024.

Celui-ci sera déployé sur l'ensemble du territoire avec l'objectif d'un passage toutes les 2 semaines (hors secteurs urbains denses et zones spécifiques).

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES FORTS

Avec une économie de 120 000 km et une baisse de 150 tonnes de rejet de CO₂ pressenties sur l'année, un remplissage des camions optimisé, une usure des véhicules et une consommation de carburant mieux contenues, **l'adaptation de la fréquence de collecte participe aux actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la maîtrise des coûts de fonctionnement de la collectivité.**

**1 PASSAGE
TOUTES LES
2 SEMAINES :
QUE DU
+**

**150 tonnes/an
de rejet de
CO₂ évitées**

**Un remplissage
des véhicules
optimisé**

**Des coûts de
fonctionnement
mieux maîtrisés**

**Une qualité de
service maintenue**

**Des gestes de
tri encouragés**

ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES ?

La collecte sélective (sacs/bacs jaunes) n'est pas concernée par la réflexion et ne sera donc pas impactée. **La fréquence d'une collecte en porte-à-porte toutes les semaines sera donc conservée sur l'ensemble du territoire.**

Rendez-vous dans notre prochain numéro de septembre pour connaître toutes les infos pratiques !

DONNER UNE SECONDE VIE PLUTÔT QUE JETER **LE RÉEMPLOI, QUE DU POSITIF**

LE RÉEMPLOI, OU COMMENT DONNER À SES OBJETS UNE SECONDE VIE, EST VERTUEUX POUR L'ENVIRONNEMENT, L'EMPLOI LOCAL ET LE SOCIAL. VOUS CONNAISSEZ, VOUS DONNEZ, VOUS EN PROFITEZ ? EXPLICATIONS.

Depuis de nombreuses années, le SICOVAD est en lien étroit avec les associations du territoire œuvrant dans le domaine du réemploi. Que ce soit à travers la délégation de la gestion des espaces dédiés dans ses 13 déchèteries, le soutien dans la promotion de leurs actions et événements, ou l'émission d'autorisations pour la récupération d'objets ou matériel en déchèterie, le SICOVAD soutient les structure de la filière et participe à leur fonctionnement et leur visibilité afin que le réemploi perdure et devienne un geste de tri de plus en plus automatique.

LE PRINCIPE DU RÉEMPLOI

Après avoir récupéré les objets en état correct d'aspect et/ou d'usage des habitants n'en ayant plus l'utilité, les associations les réparent, nettoient et les remettent en vente à prix solidaire dans un de leur magasin ou recyclerie. L'argent ainsi récolté retourne à l'association et participe au fonctionnement de l'association et à la rémunération des employés souvent en contrat d'insertion, voire des éventuels salariés permanents.

OÙ DÉPOSER VOS OBJETS ?

- **Dans l'espace réemploi accessible sur nos déchèteries.** Sur les sites de Golbey, Charmes, Thaon, Nomexy, Saint-Nabord et Razimont, un valoriste est présent pour vous accompagner dans votre geste ou échanger avec vous. Sur les autres sites, le gardien de la déchèterie peut vous renseigner.
- **Directement auprès des associations du territoire,** selon votre secteur : AMI, ABRI, Emmaüs, Label recyclerie, ...



LE RÔLE DES VALORISTES

Les valoristes gèrent les espaces de réemploi aménagés dans les déchèteries. Employés par l'association dont ils dépendent, ils sont formés par l'association elle-même et par le SICOVAD. Ils informent les usagers sur les objets acceptés ou recherchés par l'association, les renseignent sur le devenir des objets et accueillent les dons au nom de l'association. Les valoristes travaillent en étroite collaboration avec le gardien de la déchèterie sur laquelle ils sont présents. Le SICOVAD contribue financièrement à la présence des valoristes.

NOUVELLES CONVENTIONS

2024 est marqué par le renouvellement pour 2 ans de la convention avec ABRI et la présence d'un de ses valoristes sur la déchèterie de Saint-Nabord. De plus, une convention sera nouvellement signée avec Emmaüs courant juin pour la gestion de l'espace réemploi et la présence de valoristes sur la déchèterie de Rambervillers.

LE RÉEMPLOI, C'EST AUSSI ...

Réparer pour réutiliser soi-même (au lieu de jeter et racheter), détourner les objets désuets ou obsolètes de leur fonction initiale pour leur donner une seconde vie font aussi partie, à une autre échelle, du réemploi. N'hésitez pas participer aux Repair Café, ateliers créatifs et autres événements proposés le territoire ... ou à exprimer vos talents de bricoleur ou votre créativité !



PAROLE À



MANON GALMICHE
DIRECTRICE DE L'ABRI

L'abri 88
ENGAGÉ·E·S POUR UNE TRANSITION SOLIDAIRE

L'ABRI est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1977 à Remiremont, reconnue d'intérêt général à vocation sociale et dont l'activité se déploie à travers 2 pôles :

Le pôle Solidarité Logement Santé œuvre pour l'hébergement, le logement et la santé des personnes sans domicile. Implanté sur le quart Sud-Est des Vosges, il dispose de 64 places d'hébergement tous dispositifs confondus.

Le pôle Transition Professionnelle emploie 31 salariés permanents et est agréé pour l'accueil de 62 équivalents temps plein en contrat d'insertion (soit 85 postes) répartis sur six sites (Pouxoux, Saint Nabord, St-Etienne-lès-Remiremont, Gérardmer, Cornimont et le Val d'Ajol). Ce pôle agit notamment pour le domaine du réemploi.

” Nos ateliers, tournés vers le développement durable, sont spécialisés dans plusieurs domaines tels que le textile, l'électroménager, la menuiserie, la vaisselle, les livres et les jouets, en essayant d'allonger la durée de vie des objets réduisant ainsi le volume de déchets.

Nous collectons des dons lors de vide-maisons, ou en apport volontaire dans nos recycleries et dans les zones réemploi des déchèteries partenaires. Puis les objets sont triés et sélectionnés en fonction de leur état et de leur potentiel de réutilisation. Puis vient la phase de valorisation qui peut inclure la réparation et le nettoyage des objets pour les rendre réemployables et leur offrir une seconde vie dans nos recycleries qui les revendent à prix solidaire.

ACHETER DES PRODUITS DE SECONDE MAIN, C'EST PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS ET À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.

Nos 4 recycleries sont présentes sur tout le quart-est du territoire en passant par St-Etienne-lès-Remiremont, Gérardmer, Cornimont ou encore le Val d'Ajol et en ligne sur www.label-emmaus.co.

Chaque personne qui vient en recyclerie, pour faire un don d'objet ou faire ses achats, participe à une démarche responsable qui allie économie circulaire, écologie et solidarité sur son territoire. Choisir d'acheter des produits de seconde main, c'est participer à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles en ayant accès à des produits à prix abordables et qui ne demandent qu'à avoir une seconde vie.



LES DÉCHETS, ÇA PEUT ÊTRE AMUSANT !

PRENEZ-VOUS AU JEU !

LA JUNGLE DES LOGOS

Tous ces logos apparaissent sur différents emballages et magazines, et font partie de notre quotidien. Reliez chaque logo à sa bonne signification !



A



B



C



D

1

L'emballage ne doit pas être jeté dans la nature.

2

L'emballage est recyclable.

3

Le produit ne doit pas être jeté aux ordures ménagères.

4

Papier/carton recyclé.

5

Le fabricant paye une taxe pour la collecte des déchets. Ne signifie pas que l'emballage est recyclable !

6

Le produit ou l'emballage doit être trié.

7

Consignes de tri particulières du produit.

8

Label garantissant que le produit contient au moins 70% de matière issue de forêt gérée durablement ou de sources recyclées.

1



E

2



F

3

4

5

6

7

8



G



H

MOTS-MÊLÉS

A	S	H	R	U	E	P	I	R	O	P
C	D	E	C	H	E	T	O	L	E	L
R	A	R	U	G	T	R	S	P	I	A
E	B	R	E	J	M	I	U	N	O	S
E	M	E	T	A	L	O	S	H	M	T
M	X	V	C	O	M	P	O	S	T	I
P	A	P	I	E	N	R	W	Y	M	Q
L	D	Z	P	A	P	I	E	R	G	U
O	R	E	C	Y	C	L	A	B	L	E
I	K	P	O	D	A	V	O	C	I	S

Cherchez les mots ci-dessous dans la grille **ci-contre** (lecture possible de haut en bas et de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, et en diagonale) et **barrez les lettres correspondantes**.

Vous pourrez ensuite découvrir le mot **caché**, seul mot restant de la grille dont les lettres ne sont pas barrées !

CARTON PAPIER RIPEUR
 COMPOST PLASTIQUE TRI
 DÉCHET RECYCLABLE VERRE
 MÉTAL RÉEMPLOI

Mot caché :

RÉPONSES - Jungle des logos : La poubelle barrée A/3 • Le point vert B/5 • Le label PEFC C/8 • Tidyman D/1 • Timman E/6 • Papier et carton recyclés F/4 • Le cercle de Möbius G/2 • L'Info-Tri H/7 - Mots mêlés : Mot caché : SICOVAD



Publication périodique gratuite éditée par le SICOVAD - Directeur de la publication : Philippe CLAUDON - Rédaction : Céline BENTO - Jeux : Simon PHILIPPE - Mise en page : SICOVAD, service communication, CB - Crédits photo : SICOVAD, Adobestock, L'Abri - Couverture : Atelier Rivière - Impression : Socosprint - N° ISSN : 2739-6193 - Dépôt légal N°1904 / novembre 2023 - Imprimé en 86 000 exemplaires.

